

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016078	Date d'inspection Le 29 octobre 2020
Nom de l'établissement Garderie Les Perroquets		Numéro de téléphone (506) 453-7700
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sabrina Diotte		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) The qualifications and training requirements for administrators and educators are as follows: (c) at a full-time or part-time early learning and childcare centre, (ii) on and after July 1, 2020, (A) at least 50% of educators must hold a one-year Early Childhood Education Certificate or training that is equivalent in the opinion of the Minister, and (B) an administrator must hold a one-year Early Childhood Education Certificate or training that is equivalent in the opinion of the Minister.	11(c)(ii)	30 nov. 2020	
Commentaires :			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	29 oct. 2020	29 oct. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	29 oct. 2020	29 oct. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Les classes étaient propres et les règlements de covid-19 sont respectés.</p> <p>Les enfants fessaient la sieste durant ma visite.</p> <p>À partir du 1er Juillet, 2020, 50% de vos éducateurs/éducatrices doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance ou équivalent. Vous n'êtes pas en conformité avec ceci, donc vous devrez présenter un plan à notre département pour démontrer comment vous allez être en conformité avec cela.</p> <p>S'assurer que les cabinets qui contiennent les médicaments et les produits toxiques sont toujours barrés.</p> <p>Je recommande pour la licence.</p>

original signé par
Sabrina Diotte

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 octobre 2020

Date

original signé par
Joannie Laberge

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 octobre 2020

Date